

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 1 avril 2025, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 26 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René (jusqu'à la question 17), IMBERT Jacqueline, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARIINI Laetitia, MERLIN Régine, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothée (jusqu'à la question 11), PAJOT Ludovic (jusqu'à la question 26), PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (à partir de la question 4), ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

### **PROCURATIONS :**

*DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, ELAZOUZI Hakim donne procuration à CORDONNIER Francis, FACON Dorothee donne procuration à BOSCART Steve, FRAPPE Thierry donne procuration à ROUSSEL Bruno, HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, MATTON Claudette donne procuration à VERWAERDE Patrick, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, QUESTE Dominique donne procuration à DEBAECKER Olivier, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, MASSART Yvon, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno*

*Monsieur MARCELLAK Serge est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**1 avril 2025**

**FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE**

**VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2025**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est une composante de la Contribution Economique Territoriale (CET) au même titre que la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le taux moyen voté depuis 2017 est de 29,35 % et il est désormais unique sur l'ensemble des 100 communes à compter de cette année.

L'évolution du taux de CFE de la Communauté d'Agglomération est liée à l'évolution des taxes foncières de ses communes membres.

En effet, l'Assemblée pourrait augmenter ce taux dans la limite de l'augmentation entre 2023 et 2024 du taux moyen pondéré de taxe foncière sur les propriétés bâties des communes membres ou, si elle est moins élevée, de l'augmentation du taux moyen pondéré des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties des communes membres.

Au vue de la notification des bases fiscales prévisionnelles 2025, le taux maximum susceptible d'être voté sans capitalisation est de 29,35 %. Aucune mise en réserve de la capacité non utilisée d'augmenter n'est donc possible cette année conformément au IV de l'article 1636 B decies du Code Général des Impôt. Par ailleurs, le taux maximum susceptible d'être voté avec capitalisation est de 30,32 % en utilisant les mises en réserve antérieures.

Compte tenu des estimations et de l'équilibre prévisionnel du budget primitif, il est proposé de reconduire le taux de 29,35 %.

Compte tenu de l'évolution estimée des bases prévisionnelles d'une part et, du besoin d'équilibre prévisionnel du budget primitif d'autre part et suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 mars 2025, il est proposé à l'Assemblée de reconduire le taux de 29,35 % pour l'année 2025. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**VOTE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2025 à 29,35 %.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **02 AVR. 2025**

Et de la publication le : **03 AVR. 2025**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**DEROUBAIX Hervé**



**DEROUBAIX Hervé**